

JP Princen : « Le désherbage des grandes cultures, le Graal de notre filière »

© 28/02/2014 |  Mathilde Carpentier •  Terre-net Média

Jean-Pierre Princen, président de l'Association française des producteurs de produits de biocontrôle (Ibma France), affiche les ambitions de la filière qui souhaite arriver à 15 % de parts du marché des produits de protection des plantes en 2018. Un projet très ambitieux qui implique d'avancer sur plusieurs chantiers simultanément, notamment celui de cibler les grandes cultures, un enjeu majeur.



La liste des produits Nodu vert, à l'ft zéro, a été réactualisée en décembre. (©Terre-net Média)

Terre-net Média : Vous annoncez un objectif de 15 % de parts de marché d'ici trois ans. Quels moyens vous donnez-vous pour l'atteindre ?

Jean-Pierre Princen, président de l'Ibma France : Avec 1,3 milliard d'euros, aujourd'hui nous n'atteignons pas les 5 % de parts du marché des produits de protection des plantes. Pour réaliser cet objectif très ambitieux de tripler nos parts de marché en trois ans, nous devons activer plusieurs chantiers simultanément.

Les pouvoirs publics prônent **l'utilisation du biocontrôle**. Nous attendons donc des avancées concrètes au niveau réglementaire pour faciliter l'homologation de nos solutions. Elles doivent obtenir un accès prioritaire au circuit d'autorisation de mise en marché. Nous souhaitons également améliorer la connaissance produits des prescripteurs de la filière agricole. Enfin, nous voulons favoriser le partage d'expériences pour rassurer quant à **l'intérêt des solutions de biocontrôle** et favoriser leur déploiement. Nous travaillons pour cela avec Farre, le portail EcophytoPic, les réseaux sociaux.



Jean-Pierre Princen, président Ibma France : « Nos adhérents sont, à l'origine, plutôt des Pme mais depuis deux ans, les multinationales investissent. » (©Terre-net Média)

Tnm : Vous pensez pouvoir agir sur les procédures d'homologation ?

Jean-Pierre Princen : Nous avons déjà commencé à travailler avec les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement ainsi qu'avec la Commission européenne. Nous souhaitons définir avec eux les modalités d'instruction des dossiers des produits de biocontrôle, notamment au niveau des délais. Nous devons rencontrer prochainement le ministre de l'Agriculture sur ce sujet. Il s'agit également d'arriver à une régulation efficace des fraudes pour supprimer les intrants revendiquant de manière abusive des propriétés phytosanitaires.

La définition du biocontrôle est en cours d'évaluation. Elle pourrait donc être encore l'objet d'ajustements. Nous échangeons avec l'Anses à ce sujet pour définir les contours d'un produit de biocontrôle : source, impact, toxicité.

Tnm : Comment pensez-vous trouver plus d'écho auprès de la prescription ?

*Jean-Pierre Princen : L'utilisation des produits de biocontrôle nécessite de bien connaître les interactions entre le climat, le sol et la plante. C'est la formation de tous les acteurs qui permettra à ces solutions alternatives d'exprimer leur potentiel et donc d'obtenir du crédit. Nous avons créé l'académie du biocontrôle, composée de 19 personnes ayant pour mission de diffuser l'information. Le centre européen de formation aux méthodes alternatives est également en cours en création. Un **catalogue des outils de biocontrôle** sera aussi bientôt disponible.*

Tnm : Au niveau du marché, quels sont les segments les plus porteurs ?

Jean-Pierre Princen : Nos industries sont très actives en cultures spéciales : vigne, arboriculture et maraîchage. Les grandes cultures, vu les surfaces en jeu, sont à l'origine d'une certaine ferveur. Aujourd'hui déjà, même si tous les usages ne sont pas couverts, il existe au moins une solution pour chaque espèce. Le déclencheur viendra des grandes cultures, c'est l'axe majeur de la progression. C'est le marché à atteindre, notamment en désherbage, le Graal pour la filière.

Tnm : Qu'est-ce qui pourrait accélérer le déploiement sur ce marché ?

*Jean-Pierre Princen : Pour les trois ou quatre années à venir, nous estimons avoir besoin d'une incitation financière à recourir aux solutions de biocontrôle, qui aide l'agriculteur à faire le pas. Les **certificats d'économie phytosanitaires** n'arriveront pas avant trois ans. Une solution simple consisterait à rembourser, pour cause de **non pollution du fait du recours à des produits de biocontrôle**, la redevance pour pollution diffuse. Cela pourrait se faire au niveau du distributeur, dès l'année prochaine. Une fiscalité incitative, histoire que l'agriculteur s'y retrouve économiquement, en attendant que le niveau d'activité de la filière permette de baisser les coûts et donc le prix des solutions.*